

Document de séance

13 décembre 2022 - 09h30 – 13h40

MADO Charleroi

1, Boulevard Zoé Drion 6000 Charleroi

Chantier 5 : « Partenariat »

Séances 4 et 5

Co-Présidents : Anne-Sophie FONTAINE (FLAJ – Passages AMO) et Calogero (Lillo)
CANTA (Service général de la prévention)

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance précédente (09h40 – 09h45)2
2. présentation du premier jet de production – Anne-Sophie FONTAINE (09h45 – 10h15)2
3. travail en sous-groupes pour pouvoir compléter la liste des recommandations plus concrètes – Lillo CANTA (10h15 à 10h45).....7
4. travail en grand groupe pour valider la liste des recommandations et les catégoriser en fonction de leurs destinataires – Lillo CANTA (11h45 – 12h30) – Lillo CANTA 13
5. évaluation et de célébration du processus de travail au sein du chantier 5 (13h20 – 14h00)25

La réunion débute à 09h30 - La réunion est présidée par Lillo Calogero CANTA et Anne-Sophie FONTAINE

Présents :

Aurélié Reyes	Service de la prévention du Hainaut. Antenne de Mons
Florence Trifaux	CPAS, responsable du Plans Participation sociale, axé sur la lutte contre la précarité infantile' - Charleroi
Geneviève Perreux	Service AMO Plan J, Tubize
Jerôme Petit	Réseau Santé mentale "Kirikou", Province de Namur
Kathleen Payen	Service AMO Ancrages, Mons
Ludivine Brokken	Service jeunesse et SASE « les petits spirou » - CPAS Charleroi
Marc-Antoine Boursier	Service de la prévention, Brabant wallon
Margot Timmermans	AMO Point Jaune
Marie Jadot	Globlul'in AMO
Marylène Rensi	MADO - Maison de l'Adolescent Charleroi - ISPPC - Cité de l'Enfance de Charleroi
Pascal Rigot	Facilitateur AGAJ/Enseignement, FWB
Séverine Stavelot	Service de parrainage SAPA - "Parrain et moi"- ISPPC - Cité de l'Enfance, Charleroi
Sirjacq Cyriel	Service d'accompagnement du Parrainage Le Lien – Mons
Sofian Azaoum	Service de la prévention, Bruxelles
Sonia La Delfa	Service de la prévention, Liège
Sophie Berlière	Service de la prévention, Liège
Virginie Degey	AGAJ, référente intersectorialité

Excusés :

Muguette Poncelet	Conseillère SAJ, division de Neufchâteau
Fatima Zaitouni	Service AMO 24/24h - Sos Jeunes-Quartier Libre, Bruxelles
Nathalie Dufrasnes	L'Equip'AJ- MADO - Maison de l'Adolescent de Mons
Fatima Aynaci	asbl Les gentianes
Angélique Sallendre	Service Amo Cultures Jeunes ChaMase, Seneffe
Sébastien Mercier	Service AMO Cultures Jeunes ChaMaSe, Seneffe
Céline Van Aubel	Service AMO AMOS, Schaerbeek
Bernadette Groesmans	Service AMO La Boussole, CPAS, Ans
Ghislain Plunus	Facilitateur (Enseignement/AJ), FWB
Julien Vandecassye	SAJ Bruxelles
Isabelle Walhain	Saj Huy
Michaël Dupanloup sinon fatima remplace	SRG, Aide à la jeunesse, Les Gentianes, Mons

Absents :

/

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE (09H40 – 09H45)

Pascal RIGOT notifie que son adresse courriel indiquée est une ancienne. L'actuelle est pascal.rigot@cfwb.be

Un délai sera laissé pour tout apport ou modification au précédent PV par mail.

2. PRESENTATION DU PREMIER JET DE PRODUCTION – ANNE-SOPHIE FONTAINE (09H45 – 10H15)

Un projet jet de production est présenté par Anne-Sophie FONTAINE. Un document et un PowerPoint servent de support à cette présentation.

1. Quels sont les obstacles fréquents dans le travail avec les autres ? (**Problèmes pratiques rencontrés** et **causes sur lesquelles il faudrait agir**)
 - **Contraintes externes**
 - La lasagne institutionnelle (contexte institutionnel saturé)
 - Les normes imposées aux services
 - La logique d'appel à projets qui peut coïncider et rigidifier les actions et les services
 - L'injonction à la mutualisation, à faire plus (et notamment plus d'intersectorialité) sans augmenter les moyens
 - L'injonction à l'innovation
 - La lourdeur de procédures administratives (notamment via des administrations communales)
 - La densité des champs sociaux et des dispositifs qui n'aide pas à s'y retrouver
 - La contrainte « temps » ou « charge de travail » : le temps peut parfois manquer ; les travailleurs sociaux se recentrent donc sur leur mission première, leur priorité, leur identité. Le travail intersectoriel passe parfois au second plan et les travailleurs de terrain ne se saisissent pas des propositions (protocoles et autres) intersectorielles
 - **Difficultés internes aux services**
 - Le « surchargement » de missions de certains
 - Le grand nombre de travailleurs et le turn-over au sein des différents services, ce qui implique la nécessité de toujours devoir se représenter, réexpliquer ses missions...
 - Tout le monde ne se sent pas concerné par les dispositifs de concertation initiés par certains secteurs
 - **Difficultés partenariales et intersectorielles**
 - La méconnaissance réciproque
 - Les déontologies différentes/RGPD...
 - Le manque de temps qui se heurte au caractère chronophage du travail de concertation ou de collaboration
 - Logiques individualistes et de concurrences

- La mise en concurrence entre les services (renforcée notamment par les appels à projets)
- Les initiatives autocentrées
- La résistance des services (tentation de garder captif leur public)
- Les tentations hégémoniques
- Les différences de « cultures d'entreprise » qui peuvent parfois représenter des entraves à travailler ensemble
- Les divergences de visions et de missions entre partenaires
- Pas de définition commune de la prévention :
 - Quelle définition commune de la prévention éducative ?
 - Quelle définition commune de la prévention sociale ?
- Le jargon et les spécificités internes propres à chaque secteur (« on ne parle pas la même langue »).
- Les multiples espaces de concertation propres à chaque secteur
- Difficultés liées à la construction et la mise en œuvre de l'action commune
- Actions communes = « projets confettis » financés par des appels à projets (émiettement, urgence)
- La difficulté des partenariats avec le monde scolaire (qui a une organisation et une temporalité très spécifique)
- La difficulté de faire redescendre les informations/propositions/protocoles intersectoriels jusque dans chaque service de terrain
- Difficultés spécifiques aux projets portés avec les jeunes :
 - L'obligation de résultats qui n'est pas la même pour tous les partenaires
 - La difficulté pour les jeunes (particulièrement les jeunes fragilisés) d'aller vers l'extérieur, de s'inscrire dans des projets ou des groupes qu'ils ne connaissent pas
 - L'étiquette collée sur et portée par le public cible
 - Les difficultés de mobilisation du public
 - Les contraintes liées aux aspects financiers et budgétaires (cadenassés)
 - Les diverses temporalités, entre professionnels et jeunes mais également entre professionnels de services différents

2. Quels sont les **effets recherchés** ?

- La mise en lien des différents acteurs et une meilleure connaissance mutuelle
- La production et la mise en évidence des effets visibles d'un projet porté en intersectorialité, notamment les effets sur le bien-être des jeunes au sein de leur environnement
- La connaissance/la reconnaissance qui vient en partageant des actions communes
- L'instauration et la participation à une dynamique positive (sortir de la plainte)
 - La mutualisation des forces
 - L'implication et la mobilisation de tous (chacun amène sa pierre à l'édifice)
 - L'audace d'oser sous l'impulsion du partenariat
 - Les dynamiques de partage, de solidarité

- Spécifiquement pour les projets portés avec les jeunes :
 - L'ouverture du champ des possibilités pour les jeunes grâce au partenariat
 - L'augmentation de l'inclusion du jeune
 - L'accroche de davantage de jeunes
 - La participation des jeunes
 - La présence d'acteurs, dans le partenariat, qui ont davantage la possibilité de s'adapter à la temporalité des jeunes
 - Les relations de confiance qui s'installent (parfois lentement) mais qui perdurent

3. Comment construire des partenariats adaptés et des alliances mobilisatrices ? Comment mieux ouvrir aux partenaires intersectoriels ? (**Actions possibles**)

L'intersectorialité semble être pour l'ensemble des participants une condition de base pour faire vivre la prévention sociale. Le chantier 5 s'est donné pour mission de produire toute une série de recommandations en termes de conditions de mise en œuvre d'actions de prévention dans des contextes partenariaux ou intersectoriels.

3.1. Conditions de mise en œuvre d'une action intersectorielle

- La **catégorisation d'alliances** possibles :
 - Acteurs de secteurs différents œuvrant pour un même public
 - Acteurs de secteurs différents ayant une même mission
 - Acteurs de secteurs différents dont l'alliance porte sur une catégorie d'action commune
 - Alliance d'acteurs incluant de manière directe le/les jeune(s)
 - Alliance d'acteurs œuvrant dans l'intérêt des jeunes mais sans la participation directe de ceux-ci
 - ...
- La **logique « gagnant-gagnant »** : chaque service/secteur doit gagner quelque chose à collaborer et doit en tirer du bénéfice allant dans le sens de ses objectifs et de ses missions
- **L'appui sur des pouvoirs publics** : ceux-ci constituent une incarnation d'un modèle de décloisonnement puisqu'ils bénéficient de différents agréments
- Le rassemblement de services reconnus/agrés/subventionnés au sein d'un **même pouvoir organisateur**
- L'encouragement/la consolidation de **réseaux « rapprochés »**
- L'ouverture à l'intersectorialité dans la **formation initiale** et la **formation continue**
- L'augmentation des **marges de manœuvre institutionnelles**
- L'importance de garder le cap de **l'intérêt commun au bénéfice des jeunes** (les enjeux sectoriels sont secondaires)
- La **pérennisation** plutôt que les nouveautés à répétition : pérenniser les moyens, les budgets, les emplois et donc les actions

- La nécessité de **consacrer/détacher suffisamment de travailleurs/temps de travail** pour créer et entretenir un réseau de partenaires/un partenariat (ça ne va pas de soi)
- Consacrer des **budgets à des actions intersectorielles** (comme dans le cadre des conseils de prévention)
- Les **co-financements** intersectoriels
- La perspective de **rendre « obligatoire » la participation** à certains organes intersectoriels institués (ex : plateformes enseignement/aide à la jeunesse, conseils de prévention, etc.) de manière à ce que chaque secteur joue le jeu
- Le **conventionnement** des partenariats
- La **structuration de dispositifs/organes au niveau institutionnel et organisationnel**, structuration qui confère à certains acteurs la mission de se rencontrer ou de faire se rencontrer régulièrement
- Dans la même visée, le **renforcement des dispositifs hybrides ou transversaux, à la croisée de deux ou de plusieurs secteurs**, de fonctions/de dispositifs dont le **rôle premier** est de stimuler le fait de travailler en **intersectorialité** :
 - Les facilitateurs enseignement – aide à la jeunesse, les conseils de prévention, les chargés de prévention et leurs équipes, agents de liaison des SAJ... = « *traducteur de la complexité* » pour les professionnels
 - Dans une autre mesure, les maisons de l'adolescent, les réseaux en santé mentale... = « *traducteur de la complexité* » pour les jeunes
- L'importance que le temps consacré à l'intersectorialité **produise des projets, des effets**, soit rentable (« Si on a l'impression de perdre son temps, on ne vient plus les fois suivantes »), y voir l'intérêt et le sens (en l'occurrence préventif)
- La conviction selon laquelle consacrer du temps dans un premier temps à travailler avec d'autres en sachant que ça nous permettra **d'en gagner ensuite**
- La stimulation **d'identités de secteur plus souples**, ouvertes à l'autre
- La conception de **modèles d'articulation entre services de secteurs différents** (registre « politique » et registre « symbolique ») visant à :
 - Renforcer le travail en *binôme* interservices
 - Organiser des *présentations croisées* entre divers secteurs dans différents lieux de concertation afin de favoriser la connaissance mutuelle
 - Se rejoindre sur des *actions concrètes et communes* qui font sens pour chaque secteur afin de dépasser les éventuelles incompréhensions liées aux jargons spécifiques à chaque secteur, se découvrir à travers l'action
 - Organiser des *stages d'immersion* au sein des différents secteurs pour aller découvrir leurs réalités spécifiques
 - Dans chaque espace de concertation, prendre régulièrement *le temps de l'explication, de la pédagogie, de la vulgarisation, de déplier les acronymes et les vocabulaires spécifiques* (certaines fonctions telles que les agents de liaisons, les chargés et agents de prévention ou les facilitateurs enseignement-AJ peuvent contribuer à ce travail)
 - Créer un *langage commun*, des *référentiels communs* à différents secteurs (autour, par exemple, de ce qu'on entend par « prévention », par « bien-être des jeunes », par « besoins des enfants »...)

- Encourager les pratiques qui consistent à *accompagner un jeune à un rendez-vous au sein d'un autre service* : pratiques qui permettent la rencontre entre travailleurs sociaux de secteurs différents
- Encourager toute initiative permettant de mieux se connaître
- La reconnaissance de l'expertise de chacun (ce que chacun peut apporter), dans une **logique de complémentarité**, plutôt que de se définir en se focalisant sur ses limites (ce que chacun ne peut pas faire)
- Autoriser des **zones limitées de superposition** de missions entre différents services, permettant un certain continuum de l'action et/ou de l'accompagnement des jeunes
- L'encouragement d'une forme de **simultanéité** : autour d'un même jeune, il s'agit d'encourager l'accompagnement simultané par plusieurs services, surtout lors de périodes de transition (un service poursuit encore l'accompagnement pendant une durée déterminée alors que l'accompagnement par un autre service a démarré, ce qui demande de devoir se concerter et ce qui implique l'importance de recentrer la concertation autour du jeune)
- Une **meilleure centralisation, visibilité et connaissance des projets existants** pour éviter toujours « réinventer la poudre »
- Une **meilleure communication relative aux protocoles existants** et l'importance de faire redescendre l'information jusqu'aux travailleurs de terrain, d'identifier les canaux propres à chaque secteur qui permettent de faire redescendre et circuler ces protocoles
- L'anticipation de l'obsolescence programmée des différents protocoles ou outils intersectoriels en prévoyant dès le départ leur **actualisation** et leur diffusion

3.2. Quelques recommandations (non-exhaustives) plus concrètes

- Inscrire l'intersectorialité dans tout le travail législatif
- Inscrire l'intersectorialité dans toutes les administrations
- Renforcer les dispositifs destinés à faire vivre l'intersectorialité sur le terrain
- Faire passer les études d'assistants sociaux et d'éducateurs à 4 ans afin d'y inclure notamment cette dimension essentielle d'intersectorialité (pour lutter contre la tendance des travailleurs sociaux à vouloir garder leur public « captif »)
- Créer un espace (virtuel ?) de centralisation et de visibilité des initiatives et productions intersectorielles

Virginie DEGEY : Elle travaille comme référente intersectorialité pour l'Administration de l'Aide à la jeunesse. C'est une nouvelle fonction. Récemment engagée, elle a travaillé vingt ans dans un service de protection de la jeunesse. Elle représente cette volonté de pouvoir réfléchir et avancer dans l'intersectorialité. Elle collabore sur une réflexion pour mettre en place un certificat avec la Haute Ecole Lucia de Brouckère sur l'intersectorialité dans la formation des éducateurs.

Anne-Sophie FONTAINE : vous incarnez deux des recommandations

Virginie DEGEY : Engagé dans le cadre de la convention Cadre avec l'ONE, le SPF santé et l'Administration. Il est prévu que chacun engage un référent sur l'intersectorialité.

Aurélien REYES : le service est composé de combien de personnes ? Exclusivement vous ?

Virginie DEGEY : Je suis seule

Florence TRIFAUZ : En faisant équipe avec les autres référents intersectorialité.

3. TRAVAIL EN SOUS-GROUPES POUR POUVOIR COMPLETER LA LISTE DES RECOMMANDATIONS PLUS CONCRETES – LILLO CANTA (10H15 A 10H45)

Présentation des slides par Lillo CANTA :

Chantier 5

Quels sont les obstacles fréquents dans le travail avec les autres et comment les contourner ?

Comment construire des partenariats adaptés et des alliances mobilisatrices ?

Comment mieux s'ouvrir aux partenaires intersectoriels ?

Déroulé du travail

Une proposition de synthèse méthodologique, L.Canta	15 min
Travail en 3 sous-groupes	45/60 minutes
Mise en commun	45/60 minutes
Ce qu'il faut retenir en finale	15 minutes
Total	2h00/2h30

Une lecture du travail mis en œuvre par le groupe du chantier 5

- I. Les actions de prévention, la prévention
Situation/constats
- II. Pourquoi ? Les effets recherchés, la finalité, les objectifs...
- III. **Quels sont les obstacles fréquents dans le travail avec les autres et comment les contourner ?**
Problèmes/freins...
- IV. Que faire ?
Créer des partenariats. Les étoffer, s'ouvrir plus aux partenaires de terrains. Renforcer les alliances
et Comment le faire ? Avec qui ? Les acteurs de terrain, les acteurs institutionnels, les acteurs politiques..
Pistes concrètes de solutions
Comment construire des partenariats adaptés et des alliances mobilisatrices ?
Comment mieux s'ouvrir aux partenaires intersectoriels ?

Finalité/Objectifs

Penser et écrire en une phrase la finalité des actions de prévention pour le sous-groupe !

Préciser/repenser les objectifs essentiels à atteindre/à viser

Prioriser les recommandations/actions à mettre en œuvre

Pointer les acteurs, les partenariats potentiels

- La mise en lien des différents acteurs et une meilleure connaissance mutuelle
- La production et la mise en évidence des effets visibles d'un projet porté en intersectorialité, notamment les effets sur le bien-être des jeunes au sein de leur environnement
- Le connaissance/la reconnaissance qui vient en partageant des actions communes
- L'instauration et la participation à une dynamique positive (sortir de la plainte)
- Spécifiquement pour les projets portés avec les jeunes :
 - L'ouverture du champ des possibilités
 - L'augmentation de l'inclusion du jeune
 - L'accroche de davantage de jeunes
 - La participation des jeunes
 - La présence d'acteurs, dans le partenariat, qui ont davantage la possibilité de s'adapter à la temporalité des jeunes
 - Les relations de confiance qui s'installent (parfois lentement) mais qui perdurent

••• **Groupe 2**

**Comment construire des partenariats adaptés et des alliances mobilisatrices ?
Comment mieux ouvrir aux partenaires intersectoriels ?**

Méthode

Choisir les actions à travailler en sous-groupe dans la liste !

Prioriser les recommandations/ actions

Pointer les destinataires de ces recommandations/ les acteurs potentiels de ces changements.

Pointer les acteurs, les partenariats potentiels

Conditions de mise en œuvre d'une action intersectorielle



••• **Groupe 3**

**Comment construire des partenariats adaptés et des alliances mobilisatrices ?
Comment mieux ouvrir aux partenaires intersectoriels ?**

Méthode

Choisir les actions à travailler en sous-groupe dans la liste !

Prioriser les recommandations/ actions

Pointer les destinataires de ces recommandations/ les acteurs potentiels de ces changements.

Pointer les acteurs, les partenariats potentiels

Conditions de mise en œuvre d'une action intersectorielle



- catégorisation d'alliances
- logique « gagnant-gagnant »
- L'appui sur des pouvoirs publics
- même pouvoir organisateur
- réseaux « rapprochés »
- formation initiale et formation continuée
- marges de manœuvre institutionnelles
- l'intérêt commun au bénéfice des jeunes
- Pérennisation
- consacrer/détacher suffisamment de travailleurs/temps de travail
- Consacrer des budgets à des actions intersectorielles
- co-financements
- rendre « obligatoire » la participation
- Conventionnement



- structuration de dispositifs/organes au niveau institutionnel et organisationnel
- renforcement des dispositifs hybrides ou transversaux, à la croisée de deux ou de plusieurs secteurs, de fonctions/de dispositifs dont le rôle premier est de stimuler le fait de travailler en intersectorialité
- L'importance que le temps consacré à l'intersectorialité produise des projets, des effets
- consacrer du temps à travailler avec d'autres afin d'en gagner ensuite
- Identité de secteur plus souple
- modèles d'articulation entre services de secteurs différents
- logique de complémentarité
- zones limitées de superposition
- simultanéité
- meilleure centralisation, visibilité et connaissance des projets existants
- meilleure communication relative aux protocoles existants
- actualisation



- Inscrire l'intersectorialité dans tout le travail législatif
- Inscrire l'intersectorialité dans toutes les administrations
- Renforcer les dispositifs destinés à faire vivre l'intersectorialité sur le terrain
- Faire passer les études d'assistants sociaux et d'éducatrices à 4 ans afin d'y inclure notamment cette dimension essentielle d'intersectorialité (pour lutter contre la tendance des travailleurs sociaux à vouloir garder leur public « captif »)
- Créer un espace (virtuel ?) de centralisation et de visibilité des initiatives et productions intersectorielles
- ...



Mise en commun en grand groupe

- Sous-groupe 2  Présentation des priorités d'actions retenues
- Sous-groupe 3  Présentation des priorités d'actions retenues
- Sous-groupe 1  Lecture de la finalité retenue/présentation des objectifs prioritaires retenus

Réflexions sur la cohérence, la pertinence des priorités retenues au regard de la finalité retenue et des objectifs.

Relever les alliances; les partenariats existants à créer/ à renforcer.

Pointer les destinataires de ces recommandations/les acteurs potentiels de ces changements.

Les priorités à retenir et...dans le rapport final du groupe



Les groupes sont constitués comme suit :

Composition des groupes	
Groupe 1	
Aurélié Reyes	Service de la prévention du Hainaut. Antenne de Mons
Florence Trifaux	CPAS, responsable du Plans Participation sociale, axé sur la lutte contre la précarité infantile'- Charleroi
Geneviève Perreaux	Service AMO Plan J, Tubize
Kathleen Payen	Service AMO Ancrages, Mons
Pascal Rigot	Facilitateur AGAJ/Enseignement, FWB
Groupe 2	
Marylène Rensi	MADO - Maison de l'Adolescent Charleroi - ISPPC - Cité de l'Enfance de Charleroi
Sonia La Delfa	Service de la prévention, Liège
Sophie Berlière	Service de la prévention, Liège
Margot Timmermans	AMO Point Jaune
Sirjacq Cyriel	Service d'accompagnement du Parrainage Le Lien – Mons
Marie Jadot	Globalul'in AMO
Groupe 3	
Séverine Stavelot	Service de parrainage SAPA - "Parrain et moi"- ISPPC - Cité de l'Enfance, Charleroi
Marc-Antoine Boursier	Service de la prévention, Brabant wallon
Virginie Degey	AGAJ, référente intersectorialité
Jerôme Petit	Réseau Santé mentale "Kirikou", Province de Namur
Ludivine brokken	Service jeunesse et SASE « les petits spirou » - CPAS Charleroi

La mise en commun est prévue pour 11h30. Lillo CANTA distribue des documents de travail.

Lillo CANTA rappelle une dernière fois les consignes : vous allez recevoir les recommandations et les conditions de mise en œuvre. Pour le groupe 1, celles qui concernent les « pourquoi on le fait et les effets attendus ». Pour le groupe 2, il y a une partie des recommandations et des conditions qui concernent les acteurs de terrain. Pour le groupe 3, cela les acteurs institutionnels et politiques. Il s'agit de travailler en termes concrets et les prioriser. Lillo CANTA passera dans les sous-groupes afin d'éclaircir les consignes.

4. TRAVAIL EN GRAND GROUPE POUR VALIDER LA LISTE DES RECOMMANDATIONS ET LES CATEGORISER EN FONCTION DE LEURS DESTINATAIRES – LILLO CANTA (11H45 – 12H30) – LILLO CANTA

Lillo CANTA : Pour monter en généralité dans les présentations, nous terminerons par le sous-groupe 1. Le niveau de recommandation, tel que vous l'avez eu à travers cet écrit de point de départ, était déjà d'un niveau suffisant. Nous avons fait l'hypothèse de gains que sur certains points, il était possible d'aller plus loin. Avec cette mise en commun, nous verrons quel a été le niveau de réflexion, comment il s'est poursuivi et sur quel point en particulier.

4.1. Groupe 2

Rapporteuse : Sophie BERLIERE

Lillo CANTA : Dans le cadre des recommandations qui ont été listées et produites par le groupe du chantier 5, envisager les partenariats qui concernent essentiellement les acteurs de terrain. Il y a des réflexions intéressantes ne serait-ce qu'au niveau des destinataires



Sophie BERLIERE : Je vais commencer par la conclusion. Beaucoup de recommandations dépendaient des acteurs de terrain. Même si à priori, cela semble institutionnel ou politique, beaucoup de chose sont entre les mains des acteurs de terrain. On doit souvent nuancer. Ce qui est important, c'est également d'être complémentaire aux bénéfiques des jeunes. Se rencontrer permet alors de mieux se connaître.

Dans les priorités essentielles, c'est d'abord l'intérêt commun au bénéfice des jeunes. Il s'agit même d'une finalité. Une autre priorité est l'importance que le temps consacré à l'intersectorialité produise des effets, des projets. C'est mis en lien avec la première priorité énoncée.

Lillo CANTA : qu'entends-tu par importance ? En termes de ressource allouée ?

Sophie BERLIERE : c'est essentiel que ce qu'on met en place au niveau intersectoriel produise des projets et des effets, au bénéfice du public bien évidemment. Pour poursuivre les priorités, consacrer du temps pour travailler avec d'autres pour en gagner ensuite. On peut citer aussi toute la logique de complémentarité.

Le sous-groupe évoque ensuite des priorités secondaires. C'est là que la différenciation se réalise puisque les acteurs de terrain ont un rôle à jouer. D'abord la catégorisation des alliances qui va en lien avec les réseaux rapprochés. Sophie BERLIERE renvoi au document pour plus de détail. La logique de gagnant-gagnant qui est aussi importante. Rendre obligatoire la participation aussi, une nuance est cependant apportée puisque cela semble institutionnel libellé comme cela. Or, une responsabilité des travailleurs dans l'investissement est demandée. Le conseil de prévention est donné comme un exemple puisque les travailleurs doivent se saisir de cette obligation pour pouvoir s'investir.

Lillo CANTA : on peut parler d'une obligation morale ou éthique.

Sophie BERLIERE : pour continuer, au niveau des conventionnements aussi c'est institutionnel mais il y a aussi une responsabilité au niveau des travailleurs lors de la personnalisation des contacts. On peut conventionner entre nous de manière formelle ou informelle entre les travailleurs de terrain. Une autre priorité est celle de la structuration des dispositifs au niveau institutionnel et organisationnel. On peut faire la même remarque, lorsqu'on analyse ; le travailleur a un rôle au niveau de l'impulsion des dispositifs. On est dans la même optique dans le renforcement des dispositifs. Comme priorité secondaire, il y a aussi les modèles d'articulations entre les services de secteurs différents, avec la même remarque. Sur les zones limitées de superposition et de simultanéité, c'est les acteurs de terrain qui sont sur le terrain et qui sont en contact avec les jeunes et les familles. Une meilleure centralisation et visibilité des projets existants, il s'agit aussi d'une responsabilité des travailleurs d'aller s'informer et de rendre visibles les projets existants. Pareil au niveau de la communication relative aux protocoles existants. La responsabilité se trouve dans leur intérêt en ces protocoles et leurs applications, bien qu'ils ne les rédigent pas. Renforcer les dispositifs destinés à faire vivre l'intersectorialité sur le terrain. Les acteurs de terrain ont encore un rôle dans l'implication dans ces dispositifs. Cela fait pas mal de recommandations qui concerne selon nous les acteurs de terrain.

Margot TIMMERMANS : En fait, ils sont à la base de tout. Cela permet de partir des constats pour créer des projets et des partenariats.

Anne-Sophie FONTAINE : Elle rappelle aussi qu'on peut légiférer ou institutionnaliser tout ce qu'on veut, si les travailleurs de terrain ne jouent pas le jeu, cela reste des déclarations de principe.

Sophie BERLIERE : la deuxième question était celle des acteurs concernés. Nous avons indiqué tous les acteurs en lien avec les jeunes et les familles : les travailleurs sociaux des communes, dans les écoles, dans l'AJ, dans les CPAS, dans les services de santé mentale, dans les CPMS, les plannings familiaux, le PEP, la police, les CLPS, les services d'insertion socio-professionnel, les APL, etc.

Margot TIMMERMANS : tout ce qui constitue l'environnement d'un jeune et d'une famille.

Sonia LA DELFA : En faisant l'exercice, selon le territoire où on se trouve il y a aussi des spécificités. On a essayé d'être large autant que possible.

Anne-Sophie FONTAINE : Dans la priorité des priorités, on peut souligner ce qui est de l'ordre de la finalité : l'intérêt commun au bénéficiaire du jeune, perdre du temps pour en gagner et l'objectif de complémentarité. Dans ce qui arrive ensuite, c'est catégorisation d'alliance, logique gagnant-gagnant, et l'idée d'obligation morale et responsabilité déclinée dans tout un ensemble de points cités. Y-a-t-il une hiérarchisation dans ces points ?

Le groupe indique qu'il n'y en a pas.

Lillo CANTA : grosse responsabilité des travailleurs. Au niveau de l'articulation des institutions et des politiques, on va entendre le prochain groupe. Au niveau de la finalité, on entendra le groupe 3. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ?

Aurélié REYES : des questions de conventionnement de partenariat. Il y a une tendance dans le travail social à ne pas définir ce qu'est le conventionnement et ce qu'est le partenariat. Le conventionnement, je l'entends comme un écrit dans un cadre légal, et le partenariat peut se réaliser en se serrant la main. Sans questionner l'efficacité, l'un est plus rapide que l'autre. On peut questionner le processus, on pourrait passer du partenariat vers le conventionnement. Je trouve dommage de ne pas définir les deux.

Marylène RENSI : Pour donner l'exemple de la MADO, on conventionne avec nos partenaires pour savoir ce qu'on attend de nos partenaires.

Margot TIMMERMANS : Nous sommes partis du public. Le public ne se préoccupe pas que l'on soit dans un partenariat ou d'une convention. On est dans l'objectif d'un plus pour le jeune.

Lillo CANTA : Des discussions avaient lieu sur le fait de savoir comment les acteurs de terrain géraient les difficultés de travail en commun, avec des partenaires difficiles. La question est aussi de savoir ce qui se passe si le partenariat se réalise sur la seule base d'une personnalité la favorisant, et qu'elle disparaît. La question de vocabulaire posée est aussi importante.

Aurélié REYES : On est dans le cadre de l'adage que les paroles s'envolent et les écrits restent.

Florence TRIFAUX : Une réflexion... J'entends une grosse responsabilisation des travailleurs de terrain. C'est à eux d'aller chercher les informations etc. A titre personnel, avant d'arriver au Conseil de prévention, je ne connaissais pas vos diverses missions. Ce n'était pas de la mauvaise volonté, cela m'intéresse. Les travailleurs d'autres secteurs ne connaissent pas forcément le secteur de l'Aide à la jeunesse. Les acteurs du terrain devraient ainsi de temps à autre tendre des ponts.

Sonia LA DELFA : Présente dans une concertation locale il y a peu, parmi une trentaine d'acteurs j'étais une des seules de l'Aide à la jeunesse. En présentant le Code de 2018 et le Conseil de prévention, certains acteurs ne connaissaient pas ces éléments. De nouveau, ce n'est pas si évident. La majorité ne nous connait pas et ne connait pas nos missions.

Lillo CANTA : Co-organisateur du chantier 6 concernant la communication, puis-je communiquer cette information ? Il me semble que cela dépasse la simple bonne volonté et responsabilité des acteurs.

Sophie BERLIERE : j'apporterai une nuance puisque j'ai rapporté les discussions de mon groupe. Au début, un échange a eu lieu sur la question de la responsabilité des acteurs de terrain et du service ou de la hiérarchie. Lorsque j'agis sur le terrain, j'ai l'aval de ma direction. C'est la direction qui représente. Il y a aussi une responsabilité des acteurs de terrain, avec une part institutionnel

interne qui est aussi importante. Je ne mènerai pas des actions sans leurs actions. Il y a cette nuance...

Margot TIMMERMANS : C'est ta façon dont tu vas aller te présenter qui va convaincre ta hiérarchie

Virginie DEGEY : Dans le sens inverse, pour réagir à ce que tu dis, en partant de ce qui a été échangé dans mon groupe (le sous-groupe 2) : fait partie de la responsabilité des administrations et des responsables des services de pouvoir insuffler et sensibiliser sur ce qui existe. Il faut parfois pousser les gens à sortir de leurs habitudes. On risque sinon de mettre trop de responsabilité sur les acteurs de terrain et les politiques ne feront rien.

Jérôme petit : C'est super important ce qui a été dit précédemment puisque ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est bien l'un et l'autre. Si un agent ne peut pas valoriser le temps de travail dans la collaboration, s'il n'y a pas de frais de missions pour rencontrer des partenaires, etc. c'est impossible.

Lillo CANTA : Cela fait écho au début de la discussion du groupe. C'est de l'institutionnel de proximité.

Sonia La DELFA : Parfois c'est juste un accord verbal. Au moins, on a son aval, pas forcément écrit.

Aurélie REYES : c'est sécurisant et cohérent.

Margot TIMMERMANS : Ce n'est pas sur le dos des travailleurs. C'est les travailleurs qui font remonter les constats, c'est eux qui sont les plus à même. Sans eux, les politiques ne pourraient rien faire.

Lillo CANTA réalise ainsi la transition avec le sous-groupe suivant.

4.2. Groupe 3

Rapporteuse : Marc-Antoine BOURSIER



Marc-Antoine BOURSIER : Nous avons spécifié politique et institution en général. Marc-Antoine BOURSIER réalise d'abord un listing des points identifiés, avant de revenir sur les éléments plus précisément : Formation initiale, formation continuée. Marche de manœuvre intentionnelle. Consacrer des budgets à des actions intersectorielles. Rendre obligatoire la participation. Structuration de dispositifs. Organe au niveau institutionnel et organisationnel. Inscrire l'intersectorialité dans tout le travail législatif. Inscrire l'intersectorialité dans toutes les administrations. Ce sont les points identifiés.

Au niveau des recommandations émises, les trois points soulignés sont essentiels (pas de priorisation) : Concertation interministérielle sur la jeunesse pour les acteurs AGAJ, ONE, Enseignement, Jeunesse, intégration sociale... Et pour Bruxelles COCOM, COCOF, il faudrait se tourner alors vers des experts... L'idée est d'avoir des acteurs assez élevés qui prennent des décisions, des instances qui auraient pour mission de donner des avis sur les nouvelles lois, décrets ou arrêtés et qui ont des influences directs sur les besoins des jeunes et l'organisation de ceux-ci sur le terrain.

Anne-Sophie FONTAINE : Comme le Conseil Communautaire ?

Ludivine BROKKEN : L'idée n'est pas que de donner des avis mais de co-construire des choses ensemble. On est parti de l'exemple de l'arrêté qui a réduit les prises en charge financière possible du secteur de l'Aide à la jeunesse et qui a impacté finalement la bourse des CPAS. On a donc réduit la prise en charge de ce secteur sans concerter avec les autres secteurs sur qui il y a de l'impact. Des décisions finalement au niveau politique ont des répercussions sur les agents de terrain. Cela crée aussi du conflit entre les agents de terrain sur des décisions prises au niveau politique qui n'ont pas été concertées.

Marc-Antoine Boursier : décision qui a impacté aussi les jeunes et les familles. C'est un exemple qui permet de se dire qu'on aurait pu se concerter et réfléchir aux impacts. Une CIM aurait pu peut-être intervenir et révéler les impacts possibles, voire les réduire. Au-delà de cette mission, il s'agirait de prendre des décisions concertées avec cette instance. Favoriser des cofinancements de projets et de mission. Instaurer une coresponsabilité. Améliorer l'accessibilité et la visibilité des aides apportées aux jeunes.

Lillo CANTA : toujours au sein de cette CIM ?

Marc-Antoine BOURSIER : à priori oui, voilà comment on pourrait l'imaginer. Le second point concerne les protocoles de collaboration. Ils devraient être évalué et actualisé. Quelques-uns sont cités : l'ONE-AJ, CPAS-AJ, Santé mentale,... Le troisième point concerne les formations initiales et continues. Il s'agit de rendre obligatoire les formations continue sur les compétences de travail intersectoriel. On parlerait de trois jours.

Aurélie REYES : trois jours obligatoires de ?

Ludivine BROKKEN : On repart de l'idée que dans le secteur de l'AJ, un agent doit passer une formation obligatoire. Ce n'est pas le cas dans d'autres secteurs. On pourrait alors ouvrir à l'intersectoriel. Finalement l'idée est qu'un agent qui travaille avec la jeunesse et les familles ait une formation obligatoire, quel que soit le nombre de jour.

Marc-Antoine BOURSIER : On peut permettre aux deux d'y participer

Anne-Sophie FONTAINE : j'inscris donc les deux versions.

Marc-Antoine BOURISER : concernant maintenant la formation initiale : intégrer et sensibiliser sur le travail intersectoriel dans les programmes de cours.

Lillo CANTA : des instances ? Enseignement, Enseignement supérieurs ?

Marc-Antoine BOURISER : Oui... On avait aussi commencé par dire qu'il était dommage de ne pas assez parler des besoins des jeunes.

Lillo CANTA : C'est pour cette raison qu'on terminera par le groupe 1. Il est bon de rappeler qu'une CIM (conférence interministérielle) existe dans différentes matières. C'est difficile à mettre en place et ça réunit différents ministres autour d'un même dispositif institutionnel, capable de légiférer. L'efficacité des CIM est variable semble-t-il. Celle qui a géré a crise Covid l'a été en termes décisionnels, pour les autres, il y en a une vingtaine, il faudrait investiguer auprès des acteurs de terrain.

Jérôme PETIT : On est d'accord sur le fait que ça reste un outil politique. Qui dit outil politique dit infrastructure, c'est cela qu'on doit gagner. L'infrastructure qui est derrière et permet de réfléchir au-delà des cloisons des uns et des autres. Si on continue à fonctionner en silo sur la conception des politiques, on laisse un certain nombre de difficultés qui sont impensées et qui rejaillissent sur les acteurs de terrain et contribuent au burnout des acteurs de terrains qu'à la fatigue professionnelle et à un certain nombre de choses qui ne sont pas pris en compte. Créer cette structure est un point de centralisation pour comprendre en quoi un certain nombre de besoins des jeunes et leurs famille sont rencontrés (ou pas) et par qui. Cela pourrait être une refonte de l'OEAJ ou...

Lillo CANTA : il existe des instances... Il existe des directives européennes sur les droits de l'enfant qui sont plus ou moins appliquées...

Jérôme PETIT : la plupart relève de la FWB mais n'intègre pas les compétences jeunesse de l'état fédéral ou les compétences jeunesse de la région wallonne.

Lillo CANTA : et cela reste du travail en silo comme tu dis...

Jérôme PETIT: j'adore nos collègues de l'OEAJ, mais ils ont une vision quasiment exclusive des compétences de la FWB

Anne-Sophie FONTAINE : votre CIM, on est donc à un niveau intergouvernemental...

Lillo CANTA : ...et à des niveaux régionaux, communautaires, fédéral...

Jérôme PETIT : il y a la CIM santé qui fonctionne et qui est à l'initiative des réseaux en santé mentale

Lillo CANTA : ce qui se profile déjà au travers de ce que les sous-groupes ont dit et de ce qui s'échange à présent et depuis le début, ce qui a été posé comme solution à des actions efficaces et efficaces de prévention... on l'a lié à l'intersectorialité. C'est la grande enveloppe dans laquelle on met toutes ces réflexions.

Lillo CANTA effectue une transition sur le groupe 1 : le groupe qui aborde les effets, la finalité et des objectifs de ces recommandations de Prévention va à présent nous parler de leur production.

4.3. Groupe 1

Rapporteuse : Aurélie REYES



Aurélie REYES : Le groupe définit la finalité de manière suivante : réduction des inégalités par la mise en lien des différents acteurs œuvrant auprès des personnes vulnérables dans un délai acceptable, en déployant le mot inégalité autour des inégalités existantes (scolaires, sociales, logement) de manière non exhaustive.

Les objectifs ont été priorisés de cette manière : la mise en lien des différents acteurs et une meilleure connaissance mutuelle. Il a été ajouté que les acteurs doivent prendre accord sur la finalité par la production et la mise en évidence des effets visibles d'un projet porté en intersectorialité, notamment les effets sur le bien-être des jeunes au sein de leur environnement incluant ou dans l'objective l'instauration ou la participation à une dynamique positive. Par participation, le groupe a défini la participation comme objectif, moyen et conséquence. C'est la participation définie comme processus en activant les ressources des personnes dites vulnérables, donc un processus d'inclusion. Un exemple au niveau du CPAS est donné pour illustrer.

Florence TRIFAU : Lors des actions de quartier et des espaces citoyens, on mène notamment des activités de type culturel. L'exemple donné est celui de l'atelier djembé, qui finalement a été rejoint par d'autres groupes. Au départ la participation c'est venir à l'atelier et participer ensemble. Au final, depuis deux ans que le projet existe, ils ont décidé de mettre en place des projets (se produire devant un public, faire du porte à porte auprès de personne repérée en difficulté). Dans le partenariat, il y a la maison médicale, il y a le CPAS, un centre de santé mentale, une maison d'accueil,... Tout cela fait que des choses se mettent en place. Au départ c'était simplement venir à l'atelier djembé. Avec l'aide des animateurs et des responsables locaux émergent des projets de ce type.

Aurélie REYES continue son rapport : c'était cette question de ne pas demander à quelqu'un qui est en souffrance de se mettre en projet puisqu'elle n'est pas en mesure de cela et éviter la dualité « la personne est en souffrance parce qu'elle n'est pas en projet » mais « elle n'est pas en capacité de

se mettre en projet ». Ne pas constamment tourner sur ce déséquilibre. On envisageait la participation comme un processus et pas comme quelque chose de linéaire.

Anne-Sophie FONTAINE : vous auriez pu venir au chantier sur la participation...

Lillo CANTA : dans les prescrits en matière de prévention suite à la publication du Code de 2018 et de sa mise en pratique en 2019, il y a le fait que la participation des jeunes occupent une place absolument centrale. On constate par ailleurs qu'elle n'est pas évidente à mettre en place et qu'elle soulève des questions aussi mais qui peuvent à la fois recouvrir des pratiques, une culture de projet qui est peut-être pas celle qu'on espérait mais aussi un cadre de réflexion que vous avez posé entre la participation forcée et la pertinence de cette participation.

Florence TRIFAUX : J'ai oublié de citer que dans les partenariats du CPAS de Charleroi on a aussi des associations qui œuvre dans l'éducation permanente et qui peuvent vraiment faire émerger cette pratique de projet, de participation. En l'occurrence pour le djembé, on a l'asbl article 27 qui est accès à la culture mais aussi Education Permanente et on a aussi d'autres partenaires qui interviennent chez nous pour faire émerger la parole

Pascal RIGOT : les nuances qu'on a mises, on avait la trame en tête : finalité, objectif, priorisation, actions. Dans un premier temps, on s'est dit que la participation est un objectif, on avait le Code en tête. Effectivement on s'est dit qu'il y avait des nuances à mettre, on ne va pas demander à quelqu'un qui a des besoins urgents de participer à tout un processus.

Lillo CANTA : instrumentalisation...

Pascal RIGOT : instrumentalisation mais une forme d'utopie aussi. Et c'est aussi un manque de respect envers la personne, c'est violent. C'est pour cela qu'on a détaillé et mis des nuances. C'est effectivement un objectif et c'est aussi un processus, la participation peut également être un effet. C'est des exemples, Florence TRIFAUX en a cité un.

Lillo CANTA : avec votre regard que vous avez porté sur la finalité et les objectifs, que retenez-vous de ce qui a été dit par les deux autres groupes (acteur de terrain et institutionnel) en termes de respect ou en termes de rencontre de cette finalité et des objectifs que vous avez délimités ?

Pascal RIGOT : il faut distinguer l'utopie du réalisable. Dans les finalités on a forcément l'utopie, on se dit tous qu'on veut que la précarité s'arrête. Il y a des utopies dans ce qui a été évoqué aussi, le *bottom up* c'est très bien mais on ne va pas tout mettre sur les épaules des acteurs de terrain. Virginie DEGEY expliquait d'ailleurs que l'intentionnel devait être présent aussi. Dans l'opérationnel, pour que tout fonctionne et atteindre les finalités, au niveau des actions, faire en sorte qu'il y ait une vraie interaction entre les acteurs de terrain, l'institutionnalisation de l'administration et le politique. C'est quelque chose qui est à construire. Rien n'est simple. En écoutant ta présentation, il est facile de ne pas nuancer sur les acteurs de terrain, le *bottom up* est séduisante mais les responsables doivent prendre leur responsabilité, et un soutien institutionnel (que ce soit au niveau des administrations, au niveau des asbl ou d'une autre personnalité juridique) c'est loin d'être évident. Ça dépend du bon vouloir de la direction. Dans les écoles, par exemple, il y a énormément de rotation au niveau des directions. On sait que la dynamique dans une école, un chef de direction peut la changer puisqu'il veut mettre sa griffe et sa pâte. Il faut distinguer utopie et réalisation.

Lillo CANTA: Dans ce contexte qu'elle est la place des accords, des conventions ? Et quel est la place de l'utilisateur ?

Aurélien REYES : Au niveau de la place de l'utilisateur c'est important parce qu'on peut se poser la question de savoir quelle est la différence entre proposer, suggérer, induire, imposer ? Quelle

échelle ? Et comment on se situe sur le respect de l'utilisateur ? Elle prend l'exemple des missions en AMO, il y a le fait d'aller chercher le jeune... d'aller vers... qu'est-ce qu'on entend par là ? Reformulé en termes de recommandation : où se situe le libre arbitre et le respect de la personne vulnérable dans le cadre de l'intervention du travailleur social ?

Margot TIMMERMANS : Lorsque Pascale RIGOT évoquait la responsabilisation des travailleurs, les travailleurs ont des constats et les remontent. Mais ça reste les plus à même de faire remonter la demande et les autres niveaux prennent le relais.

Pascal RIGOT : on est dans une contradiction bienveillante. La manière énoncée peut être comprise comme ça mais cela ne suffit pas.

Sonia LA DELFA : on réalise un focus sur les acteurs de terrain, Margot TIMMERMANS l'a répété, mais ça ne dépend pas que d'eux puisque ça dépend aussi des partenaires.

Margot TIMMERMANS : le partenariat doit répondre à une réalité qu'on ne connaît pas nécessairement dans son bureau. Le travailleur de terrain t'amène cette réalité pour construire les bons partenariats

Lillo CANTA : qui lui-même connaît parce qu'il est en contact direct avec...

Pascal RIGOT : dans la discussion on souligne les complémentarités. Dans votre groupe, il est logique que vous vous soyez concentré là-dessus. Ici on souligne les complémentarités des différents niveaux.

Anne-Sophie FONTAINE ayant rédigé un début de conclusion : ces priorités mettent en évidence la responsabilité nécessairement partagée entre acteurs de terrain, institutionnel, politique qui fait vivre l'intersectorialité. Chacun à son rôle à jouer, à prendre. Pour cela il faudrait une bonne articulation entre tous les acteurs en jeu tout en distinguant l'utopie du réalisme. Tout ne peut pas peser sur les épaules des acteurs de terrain et dépendre de l'unique bon vouloir du travailleur.

Pascal RIGOT : Aurélie REYES parlait davantage d'un aspect éthique.

Aurélie REYES : Oui... Si on parle de participation, on parle de compétence, de possibilité de participer.

Pascal RIGOT : le respect de l'utilisateur, et tu disais de faire attention à l'obligation. L'éthique c'est compliqué...

Aurélie REYES : On parle de parcours de souffrance, on ne peut pas ne pas parler d'éthique

Pascal RIGOT : On parle d'éthique du travail de terrain, pas d'éthique de politique

Anne-Sophie FONTAINE : J'avais bien écrit participation et inclusion des jeunes mais sans obligation de se mettre en projet et j'ai rajouté l'éthique.

Lillo CANTA : concernant le premier groupe, le fait d'amener des partenariats (notamment de l'Education Permanente), Pascal RIGOT relevait que c'est parfois très lourd d'intégrer les publics à la co-construction au suivi et à l'évaluation (c'est ce que disent les textes !). Il y a des partenaires qui travaillent justement ces questions : l'Education Permanente et la culture, qui sont compétent pour travailler divers thématiques avec les jeunes. Parfois en tant que travailleur social on se voit comme l'Alpha et l'Omega.

Jérôme PETIT : J'ai du mal à m'inscrire dans la discussion, notamment lorsque la participation est vu comme un objectif de travail. La participation est un droit quel que soit le secteur. C'est quelque chose qui s'impose à tous et les AMO ont une longueur d'avance sur cette question, mais comment

vous gérez cette longueur d'avance ? Ce n'est pas quelque chose qu'un secteur doit imposer à l'autre, c'est quelque chose auquel chacun doit être attentif. Dans le secteur du soin en santé mentale, on y met aussi des moyens et on a besoin d'expérience concrète d'autres secteurs.

Lillo CANTA : c'est dans vos pratiques d'aller chercher de l'expérience auprès d'autres acteurs ?

Jérôme PETIT : oui...

Lillo CANTA : tu rejoins quelque part le côté éthique de la participation des jeunes.

Jérôme PETIT : c'est ni une finalité ni un objectif pour moi, c'est en termes de droit et comment on fait ensemble pour le mettre en œuvre dans les différentes facettes de la vie de la personne... comme le droit au logement qu'on essaye de faire respecter, or on sait qu'il existe encore des SDF, ça reste un droit... Comment on se met en œuvre, comment on se met au travail, avec d'autres, pour ce droit des jeunes ou des usagers ?

Lillo CANTA : je rappelle que les chantiers n'ont pas pour principe de déjà décrire les modalités mais de donner des grands axes et les pistes.

Jérôme PETIT : Il y a des secteurs où la participation est moins centrale pour le fonctionnement ou très absente, ces secteurs il faut les interpeller ou les bousculer, je peux vous aider à trouver ces secteurs... mais le droit de l'enfant s'impose à tous, pas uniquement au secteur de l'Aide à la jeunesse...

Marylène RENSI : Parfois l'utilisateur ou le jeune ne veut plus participer...

Jérôme PETIT : Des jeunes ne veulent pas participer parce qu'on leur a promis du participatif et qu'au final ils constatent que ce n'est pas le cas. Leur expérience leur donne raison d'être septiques sur les propositions qu'on leur fait.

Anne-Sophie FONTAINE : les échanges sont intéressants mais on repart sur d'autres notions qu'on aurait peut-être du creuser. Je veux rassurer tout le monde, tout sera dans le PV, mais dans notre production beaucoup de choses ne seront pas intégrées concernant la participation puisque cela est questionné dans un autre chantier. Par contre, je ne sais pas si on pourra mettre dans ce chapeau de finalité et d'objectif, mais les enjeux communs qui doivent être importants autour du bénéfice des jeunes et de leurs besoins, de la réduction des inégalités par la mise en lien d'acteurs différents et notamment la visée de garantir en intersectorialité le droit à la participation des jeunes. C'est plus que quelques enjeux communs que vraiment une recommandation à mettre ici. On aura quelque chose de plus abouti dans un autre cadre.

Lillo CANTA ; on aura des échos des autres chantiers. Je crois que c'est important qu'on les partage et qu'on les mette de manière un peu différente. Mais ça reste intéressant qu'il y ait des résonances.

Jérôme PETIT : Je suis d'accord avec ton intervention, on ne peut pas parler de tout, tout le temps. Mais dans la manière dont on envisage l'intersectorialité, rappeler que la participation est un droit qui s'impose à tous les secteurs qui devraient être un enjeu sur lequel on construit le partenariat et non un objectif du partenariat... Si ça devient un objectif du partenariat, on réalisera un tête-à-queue. Si on veut s'entendre dans l'intersectorialité il faut qu'on peut cela.

Lillo CANTA : Pour toi, la participation des jeunes n'est pas un objectif, c'est un droit que tout le monde doit travailler.

Jérôme PETIT : On peut travailler à la réalisation de sa mise en œuvre

Lillo CANTA : Je ne pense pas que ce soit un « ou » mais qu'on est sur des regards différents pas forcément contradictoires.

Pascal RIGOT : la notion du droit à la participation est intéressante puisque c'est à la fois utopique et réaliste. Utopique puisqu'en termes de droit, quand on dit droit à l'Aide sociale c'est une obligation... Le droit à la participation sur le plan juridique ce n'est pas si simple que ça...

Lillo CANTA : c'est dans les droits de l'enfance.

On rappelle que c'est dans la constitution belge : le droit à la participation sociale et culturelle.

Pascal RIGOT : le droit à l'expression est dans la constitution, c'est indéniable. Le droit à la participation peut paraître utopique (qu'est-ce que la participation ? c'est quoi ?) et réaliste (tous les champs sociaux le fait). C'est du bon sens que de faire participer les usagers quel que soit leur âge.

Anne-Sophie FONTAINE : J'ai entendu à travers les trois groupes les enjeux communs qui doivent nous animer dans un travail intersectoriel quel que soit notre niveau. J'entends qu'il ne faut pas oublier les intérêts des jeunes et de ses besoins. Il faut également faire attention au droit à la participation. Dans l'intersectorialité ce qui doit nous animer, ce n'est pas nos enjeux sectoriels.

Jérôme PETIT : Concernant la finalité, chaque secteur possède une finalité. Le secteur du soin c'est la santé des personnes. L'aide sociale c'est la vie digne. Chaque secteur a une finalité qui lui est propre qui ne va pas se fondre parce qu'il travaille avec un acteur d'un autre secteur. La finalité du travail en réseau est de s'obliger à faire avec d'autres ce qu'on ne sait pas faire tout seul. Il y a une finalité de la modalité de travail qu'on peut partager (notre interdépendance nous est consciente). Il s'agit de la raison du travail en réseau. Il y a une complémentarité. Mais on ne dissout pas les finalités des autres dans le travail en réseau et c'est ce qui est difficile. Par moment, on souhaite enrôler les autres à sa propre finalité.

Lillo CANTA mène à la pause et la transition : une synthèse sera réalisée et clôturée après la pause.

5. EVALUATION ET DE CELEBRATION DU PROCESSUS DE TRAVAIL AU SEIN DU CHANTIER 5 (13H20 – 14H00)

Anne-Sophie FONTAINE : L'idée était de modifier le document de ce matin en fonction des apports des groupes de ce matin. Les deux PV seront envoyés et validés par courriel. Je vous invite vraiment à être attentifs. Une note sera envoyée également avec les décisions et recommandations des séances du chantier. Vous retrouverez l'esprit général, commentez, proposez des améliorations. Mais ne vous étonnez pas de ne pas toujours trouver fidèlement votre contenu ou de ne pas retrouver vos exemples.

Lillo CANTA : Vous devez savoir que dans le processus, il y a huit chantiers dont vous pouvez retrouver les titres sur le site internet des assises de la prévention. Toutes les productions des chantiers, tous les PV s'y retrouvent. Vous pourrez les lire si cela vous intéresse. Le comité de suivi dont on fait partie, va avoir un regard transversal sur toutes les productions et faire des propositions que vous pouvez aussi évidemment consulter.

Anne-Sophie FONTAINE : dans le rapport final, il y aura quand même des parties qui seront propres à chaque chantier. Et puis quelque chose de l'ordre d'une analyse croisée.

Lillo CANTA : il y a un compte rendu synthétique puis un regard transversal dans lequel tout le monde va se retrouver.

Anne-Sophie FONTAINE propose un petit tour de table : pour ne pas qu'il soit trop long, j'invite tout le monde à essayer de s'exprimer en plus ou moins 1 minute maximum avec :

- Ce que je retiens particulièrement du processus (une idée)
- Ce que je retiens particulièrement du fond (une idée)
- Ce que je souhaite célébrer (une idée)

Pascal RIGOT : Bon, ce que je retiens particulièrement du processus, c'est le grand dynamisme des coprésidents et leurs complémentarités. Ce que je retiens du fond, c'est que c'était très intéressant parce qu'il y a quand même eu des confrontations et un apport d'idées. On se voit depuis 2 mois maintenant. Depuis le début de la première réunion à la Marlagne, on a quand même pu chacun y mettre un petit peu de sa participation, de ses idées. Je trouvais que l'exercice du jour était vraiment intéressant parce que c'était à la fois quelque chose de concret. C'était très diversifié. Sur la définition de la prévention et des finalités, j'en sors les idées plus claires.

Virginie DEGEY : Merci pour votre accueil, je me suis sentie tout de suite à l'aise. C'était très riche et je vais repartir avec plein d'idées. Je suis convaincue de tous ces travaux, convaincue qu'il ne faut plus que cela repose uniquement sur ces bonnes volontés, mais qu'on doit l'inscrire au niveau des Administrations et au niveau politique. Je vous promets de faire de mon mieux.

Aurélie REYES : ce que je retiens du processus c'est que c'est réellement participatif, une authentique volonté dans lesquelles et pour lesquelles je travaille de faire remonter la parole des jeunes. Ce n'est pas le cas partout. Une volonté d'horizontalité, une volonté de bienveillance et d'éthique. Ce que je retiens c'est qu'on s'est penché sur les définitions, c'était intellectuellement riche et pertinent. Si on peut avoir des fondations communes, c'est intéressant. Ce que je souhaite célébrer, c'est que c'était super.

Ludivine BROKKEN : concernant le processus c'est le respect et la bienveillance. Entre secteur ça peut être parfois compliqué. Concernant le fond, c'est l'engagement à tous les niveaux (les

bénéficiaires, notre engagement, etc.). La célébration va aux coprésidents, dans le travail de préparation et de synthétisation.

Kathleen PAYEN : le respect et la bienveillance de chacun dans le processus. Le fond, les échanges très intéressants et le fait de travailler en sous-groupe. Ce que je souhaite célébrer, c'est l'organisation et tout le travail qu'il y a derrière.

Margot TIMMERMANS : Malheureusement je n'ai pas pu être présente à toutes les séances, mais il a toujours été facile de prendre le train en marche. Ce que je retiens, c'est combien on peut être fort ensemble. Ce que je peux célébrer c'est l'envie que ça aille plus loin qu'un texte et que plus haut on connaisse ces difficultés d'intersectorialité. Ce qu'on a fait je pense qu'on peut le célébrer et espérer que ça serve

Marylène RENSI : concernant le processus, votre animation avec tout ce que ça comporte (sous-groupes, synthèse, etc.). Ce que je retiens du fond, c'est le partenariat, c'est le cheval de bataille de la Mado. Le fond était riche. Ce que je souhaite célébrer c'est les nouvelles rencontres et revoir les anciens.

Marie JADOT : ce que je retiens de ce processus, c'est qu'on se remette tous à niveau et que ça puisse exister. Cela rejoint ce que je souhaite célébrer, c'est que ce type de réunion existe et qu'on puisse remonter la parole des jeunes et des acteurs de terrain et que ça ait un impact. Ce que je retiens du fond, c'est qu'au fur et à mesure des discussions on comprend qu'on n'est pas seul dans nos situations parfois un peu difficiles.

Sirjacq CYRIEL : ce que je retiens du processus, je rejoins les autres, c'est aussi l'animation. Les PV également. Au niveau du fond, je n'avais pas conscience qu'autant de fonction existait. Ce que je souhaite célébrer, c'est votre animation et remercier tout le monde.

Sonia LA DELFA : En plus du travail de synthèse, c'est la liberté d'expression que j'ai pu ressentir, ce qui n'est pas toujours le cas. Par rapport au fond, l'intérêt et la richesse des contenus qui ont été abordé. Ce que je souhaite célébrer, en plus de l'initiative des chantiers, mes collègues qui ont fait un travail de synthèse... ce qui nous permet à nous de vivre ces chantiers pleinement.

Sophie BERLIERE : au départ le processus était un peu incompréhensible pour moi, je n'ai pas assisté à tout et il faut se laisser porter. Avec vous c'était un peu comme un bateau, on se laisse porter avec vous aux commandes. Ce que je retiens du fond, c'est qu'on a une responsabilité commune au niveau des acteurs de terrain, des institutions et des politiques pour faire vivre cette intersectorialité. Ce que je souhaite célébrer, c'est la Prévention.

Séverine STAVELLOT : par rapport au processus, je rejoins ce qui a été dit, n'ayant pas participé à toutes les séances, je suis arrivée en me posant plein de question. C'était un chouette processus, l'animation et l'esprit de synthèse. Le fait d'être en sous-groupe permettait de s'exprimer. Le processus a aussi permis de rencontrer des gens et travailler sur des choses concrètes. Les PV étaient très complets aussi. Au niveau du fond, on a choisi un chantier auquel on voulait participer et on se sent sur le même bateau forcément. Ce que je voudrais célébrer, c'est le fait de se rencontrer et de revoir des anciens.

Jérôme PETIT : par rapport au processus, souligner le fait qu'on parle d'intersectorialité de manière peu intersectorialisé. Si on compte les personnes qui ne sont pas financées par la FWB, il n'y en a pas beaucoup. C'est le cas ici, ça doit être le cas dans d'autres chantiers. On ne met pas en œuvre ce qu'on souhaite faire par ailleurs quand on réfléchit aux actions. Je pense qu'il faut être attentif à cela. Sur le fond, il y a eu pas mal d'échange sur les enjeux de la prévention, il est à noter que c'est un terme très polysémique, l'occasion de travailler ces différents sens à l'avenir.

Florence TRIFAUX : concernant le processus, je vous ai fait part lors de la première séance de mes appréhensions d'être seule dans le groupe dans le service public et généraliste. J'ai pu participer pleinement et j'ai senti plein de bienveillance à mon égard, bien que je ne comprenne pas toutes les subtilités. Sur le fond, je suis contente d'avoir vu une définition commune, les convergences avec chacun nos spécificités.

Marc-Antoine BOURSIER : Ce que je souhaite en premier lieu dire sur le processus, c'est féliciter ces rencontres interarrondissement, intersectorielles, interniveaux. Prenant l'exemple de Jérôme PETIT, il rappelle que différents secteurs sont complexes à toucher et rappelle qu'il faut être vigilant à ce que leurs avis soient pris en compte dans les travaux et les recommandations. D'avoir pris le temps de construire, une pensée commune. J'avais peur que le temps soit court, mais j'applaudis l'efficacité et la productivité. Arrivé en cours de route pour soutenir Sofian AZAOUUM, je retrouve la même ambiance dans l'autre chantier que je suis, celui du chantier 4. Au niveau du fond, c'est la complicité et la confrontation des uns et des autres qu'il faut réaliser au quotidien. Ce que je souhaite célébrer, les futures réformes politiques.

Sofian AZAOUUM : Ce que je retiens particulièrement du processus c'était la dynamique collective mais surtout positive. Je n'ai pas senti de frein, d'égo institutionnel, professionnel, personnel mal placé. Ce que je retiens particulièrement du fond, c'est la redéfinition des identités, des postures professionnelles. Je pense notamment à Pascal RIGOT, que je rencontre une fois par mois, l'occasion d'entendre sa posture. Celui de l'agent de liaison, celui de Jérôme PETIT, Anne-Françoise JANSSEN aussi... il était intéressant d'avoir ce point de vue à partir du partenariat. Ce que je souhaite célébrer c'est la fin de la prise de note.

Lillo CANTA : Ce que je souhaite célébrer c'est ce que vous venez de dire et y compris les réalités qu'à rappeler Jérôme PETIT. C'est son rôle et il a raison. On constate aussi dans d'autres dispositifs, l'AJ a du mal à atteindre d'autres secteurs. La grande loi de la communication c'est qu'il y a un émetteur et un récepteur. Il s'agit y compris pour l'AJ de comprendre ce qu'elle ne dit pas, ce qu'elle ne dit pas assez fort, ce qu'elle dit trop fort... sachez qu'il y a des interrogations en interne pour faire en sorte que ces dispositifs intersectoriels soient mieux travaillés dans la transversalité. Les constats sont là, l'intersectoriel est sous représenté alors que les partenariats existent. Vous avez dit qu'il y a une liberté de parole, il faut savoir que dans les dynamiques de groupe il n'y a pas de liberté de parole s'il n'y a pas de confiance. C'est que le positionnement de tous était très horizontal, notamment via le dispositif des sous-groupes. Cela permet notamment de passer au-dessus de la timidité. Ce que je voudrais célébrer, c'est de bonnes fêtes. Bonne lecture de rapport également. Bonne lecture également pour le PV.

Anne-Sophie FONTAINE : ce que je retiens du processus, c'est ce qui a pu émerger au niveau des contenus. L'alternance également entre des temps en sous-groupes et en grand groupes. L'alternance aussi des temps autour de notion plus abstrait et des temps où on partait d'expériences de terrain. Le rythme était dynamique. Cela n'est pas inhérent aux animateurs mais à la participation de l'ensemble du groupe avec un beaucoup de présence. Ce que je retiens du fond, c'est que malgré nos nombreuses bonnes intentions pour travailler en intersectorialité, lorsqu'une initiative est prise par un secteur, elle reste très connotée et cloisonnée par ce secteur. On aura relevé le défi de l'intersectorialité le jour où on ne se posera plus la question du secteur à l'origine du dispositif. Ce qui pourrait nous aider c'est ces fonctions transversales qui aident à faire vivre l'intersectorialité. Ce que je souhaite célébrer c'est l'état d'esprit de construction, à l'inverse de lieux où on peut rester dans de la plainte. Dès le départ, un engouement et une envie d'avancer est apparu. On n'a pas fait exister ou reproduit des logiques de rivalité ou de concurrence qui peut parfois exister entre secteur. Je célèbre également nos secrétaires.

Lillo CANTA : je voulais également remercier la MADO de Charleroi qui nous a accueillis dans de bonnes conditions. Marylène RENSI s'est fortement impliquée. On a pu également découvrir la MADO.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 14h00

Procès-verbal de réunion rédigé par Marc-Antoine BOURSIER et Sofian AZAOUM – Agent de prévention de Bruxelles puis vérifié et complété par le Chargé de prévention de Bruxelles.